



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

## **NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE**

### **DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le projet de budget primitif 2024 a été établi selon les orientations budgétaires présentées lors du Conseil d'administration du 26 février 2024.

L'instruction budgétaire et comptable applicable au Centre de gestion est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 la nomenclature M 57.

Pour rappel, le Conseil d'administration s'est prononcé pour un maintien du taux de cotisation obligatoire à 0,65 % et une augmentation du taux de cotisation additionnelle à 0,14 % pour l'exercice 2024, soit un taux global de 0,79 %.

Les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2024 ont été établies au regard des orientations stratégiques mentionnées dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Pour 2024, le Centre départemental de gestion poursuivra le déploiement de sa présence sur le territoire départemental, au plus près des collectivités et établissements publics. Il s'attachera à développer son action partenariale pour mieux identifier et partager les bonnes pratiques, contribuer à la mutualisation des expertises, impulser et favoriser l'innovation et l'expérimentation à tous les niveaux, développer ses missions de conseil et d'appui notamment en matière d'organisation des services, de santé au travail, d'emploi et de responsabilité employeur.

Dans une logique de maîtrise des risques et d'innovation, le Centre départemental de gestion déploiera progressivement sa nouvelle stratégie numérique, condition de la consolidation de sa performance, de nouveaux modes de travail et de plus de souplesse et d'agilité

#### **En matière d'attractivité et d'expérimentations :**

- Promouvoir l'attractivité de l'emploi public en Seine-et-Marne notamment auprès des jeunes, en favorisant les partenariats et la proximité,
- Améliorer l'offre de service en matière de remplacements et renforts.

#### **En matière de qualité de vie au travail et de développement des approches pluridisciplinaires :**

- Poser les bases d'une véritable politique Qualité de vie au travail multidimensionnelle et favoriser le partage des bonnes pratiques,
- Structurer et améliorer les accompagnements managériaux et organisationnels,
- Développer les approches pluridisciplinaires et transversales en matière de prévention de santé et sécurité au travail au plus près des bénéficiaires,
- Piloter une démarche « Egalité Femmes / Hommes » à l'échelle du territoire départemental pour faciliter et favoriser le partage des réflexions et des bonnes pratiques.

En 2024, la santé au travail fera l'objet de plusieurs développements. En matière de médecine, un, voire deux nouveaux praticiens seront recherchés pour poursuivre l'amélioration de notre offre.

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20240318-24-10-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024

La prévention de l'usure professionnelle sera au cœur d'un nouveau plan d'action avec une approche élargie.

La démarche égalité femmes / hommes devra passer en mode structuration.

**En matière de politique d'accueil, d'information statutaire et juridique :**

- Améliorer la réactivité et l'accessibilité du CDG,
- Développer une véritable politique d'accueil, multicanale et centrée sur l'utilisateur,
- Préciser et structurer l'offre en matière statutaire et juridique.

En 2024, après une première phase d'expérimentations, une nouvelle politique d'accueil se mettra en place combinant accueil physique, téléphonique et numérique, réactivité et fiabilité.

Les locaux du CDG feront l'objet d'une étude pour mieux coller aux besoins actuels tant en termes énergétique que déplacements, modes de travail et nouveaux usages.

La prestation paie poursuivra sa modernisation et intégrera de nouveaux développements ...

Les prestations en matière de carrière et de conseil statutaire seront réinterrogées avec le même objectif de performance et de réponse adaptées aux besoins des acteurs publics du territoire.

**En matière de coopération élargie :**

- Développer les réseaux et partenariats régionaux et nationaux.

La politique de partenariat du CDG77 se structurera et un plan de développement sera proposé.

**En matière de pilotage de l'adéquation moyens/objectifs/ambitions du Centre départemental de gestion :**

- Développer notre politique managériale et l'accompagnement des ajustements de compétences,
- Mettre au point la prospective budgétaire,
- Organiser la modernisation et l'adaptation continue des processus et outils.

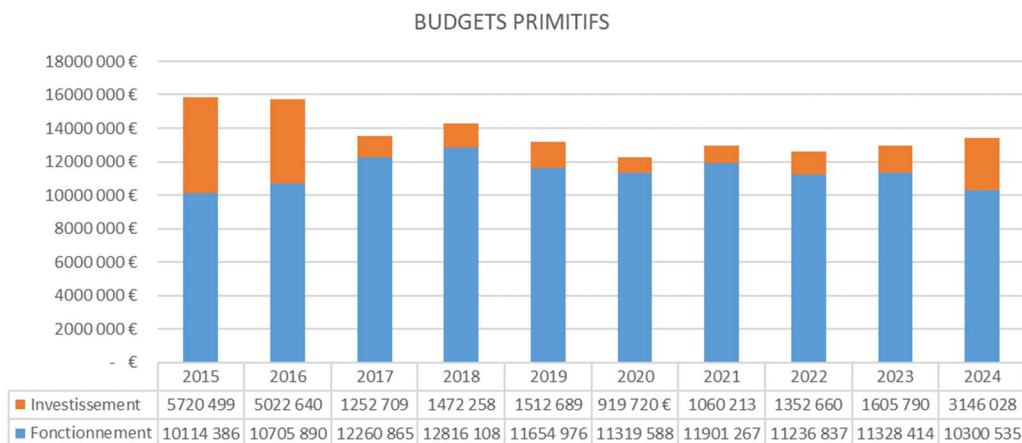
S'agissant du cap managérial, l'élaboration d'un référentiel de fonction et la refonte du régime indemnitaire en seront des marqueurs forts. Le télétravail et le cycle de travail pluri-hebdomadaire de 75h00 (soit une moyenne de 37h30 hebdomadaires) réparties sur 2 semaines (- Semaine A : 5 jours travaillés avec 1 jour de télétravail le vendredi, - Semaine B : 4 jours travaillés avec 1 jour de repos le vendredi) feront l'objet d'une étude spécifique. La refonte du système d'information sera l'un des projets structurants et mobilisera d'importants fonds pour garantir la sécurité du CDG, soutenir la maîtrise des risques, améliorer la gestion de notre information et de nos données, recentrer nos outils sur nos processus et nos besoins, mieux correspondre aux nouveaux modes de travail : plateformes coopératives, travail à distance, nomadisme, souplesse de fonctionnement, amélioration de la relation usager.

2024, ce sera aussi :

- Des manifestations centrées sur le bien-être physique et l'olympisme,
- Des Journées Portes ouvertes, les 13 et 20 juin prochains,
- Continuer à accompagner les collectivités au quotidien sur les volets RH, juridiques, statutaires, médicaux, numériques, liés à l'attractivité, au dialogue social ou aux conditions de travail...

et pour le CDG 77, rester fidèle à son principe : "notre mission, accompagner les vôtres".

## Evolution du budget primitif de 2015 à 2023



## Tableau d'équilibre général du budget primitif 2024

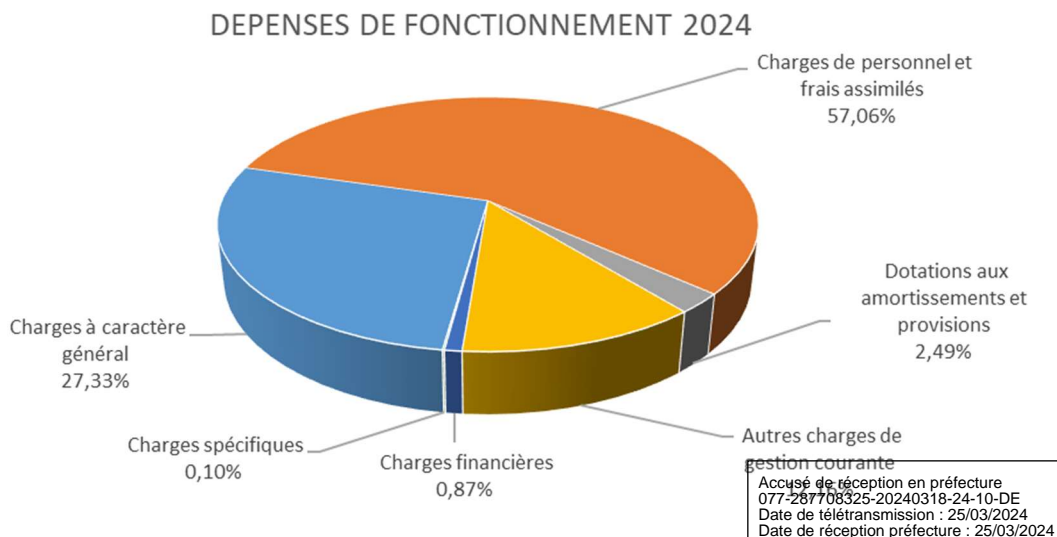
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Charges à caractère générale (011)	2 815 170,00	27,33%	Atténuation de charges (013)	131 000,00	1,27%
Charges de personnel (012)	5 877 330,00	57,06%	Produits des services (70)	6 657 881,00	64,64%
Autres charges de gestion courante (65)	1 252 125,14	12,16%	Dotations et participations (74)	81 500,00	0,79%
Charges financières (66)	89 600,00	0,87%	Autres produits de gestion courante (75)	5 000,00	0,05%
Charges spécifiques (67)	10 000,00	0,10%	Produits spécifiques (77)	100,00	0,00%
Dotations aux amort. et provis. (68)	256 310,00	2,49%	Reprises amort. et provis. (78)	3 912,00	0,04%
Virement à la section invest. (023)	-	0,00%	Excédent N-1 (002)	3 421 142,14	33,21%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 300 535,14</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 300 535,14</b>	<b>100,00%</b>

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Solde d'exécution N-1 (001)	271 717,69	8,64%	Virement à la section fonct. (021)	-	0,00%
Emprunt et dettes assimilées (16)	309 900,00	9,85%	Produit des cessions immo (024)	2 600 000,00	82,64%
Immobilisations incorporelles (20)	215 000,00	6,83%	Dotations (10)	289 717,69	9,21%
Immobilisations corporelles (21)	2 349 410,00	74,68%	Amorts des immos (28)	256 310,00	8,15%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 146 027,69</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 146 027,69</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>13 446 562,83</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>13 446 562,83</b>	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses de fonctionnement

Le « graphique » présente la ventilation des mouvements par chapitre des prévisions budgétaires.



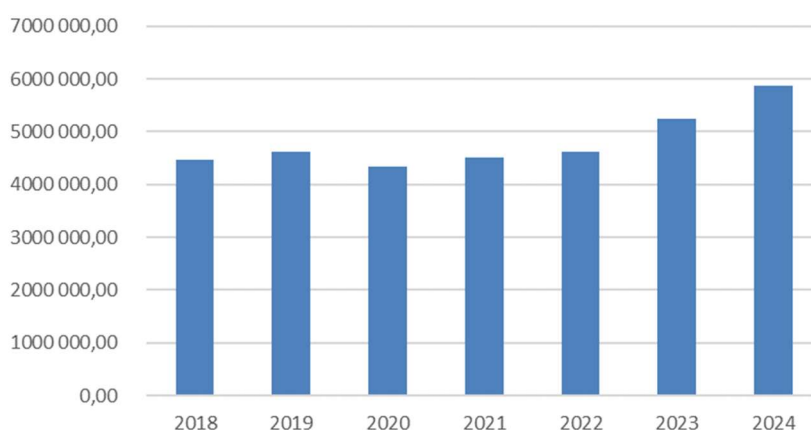
### **Chapitre 011 - Charges caractère général**

Ce chapitre est consacré à toutes les dépenses courantes de fonctionnement du Centre départemental de gestion et s'élève à 2 815 170 euros. Les inscriptions budgétaires diminuent de 2 % par rapport aux inscriptions de l'année précédente, en raison essentiellement de la fin de la gestion locative du bâtiment de Le Mée-sur-Seine.

### **Chapitre 012 - Charges personnel**

Le chapitre concerne la masse salariale et les cotisations aux différents organismes sociaux des agents du Centre ainsi que des agents pris en charge (FMPE - fonctionnaire momentanément privé d'emploi). 5 877 330 € inscrit à ce chapitre, soit une augmentation d'environ 12 % par rapport au Budget Primitif 2023.

Evolution du chapitre 012 au Budget Primitif



### **Chapitre 023 : virement à la section investissement**

Cette année l'intégration du montant de la vente du bâtiment de Le Mée-sur-Seine permet de ne prévoir aucun virement à la section d'investissement.

### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Article 65311 - Indemnités de fonction : 75 510 €

Article 65312 - Frais de mission et de déplacement : 50 500 €, dont 15 000 € pour les instances paritaires et 29 000 € pour le Conseil médical

Article 65313 - Cotisations de retraite : 3 910 €

Article 6541 - Admission en non-valeur : 2 155 €

Article 6568 - Autres participations : 501 000 € essentiellement pour le remboursement des décharges d'activités syndicales de nos affiliés.

Article 65748 - Subventions aux personnes de droit privé : 25 000 €

Article 65811 - Droits d'utilisation – informatique en nuage : 201 630 €

Article 65818 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires – autres : 15 100 €

Article 65888 - Autres charges diverses de gestion courante : 377 320,14 €

### **Chapitre 66 - Charges financières**

Article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance : 73 100 €

Article 66112 - Intérêts - rattachement des ICNE : 16 500 € (intérêts courus non échus).

### **Chapitre 67 - Charges spécifiques**

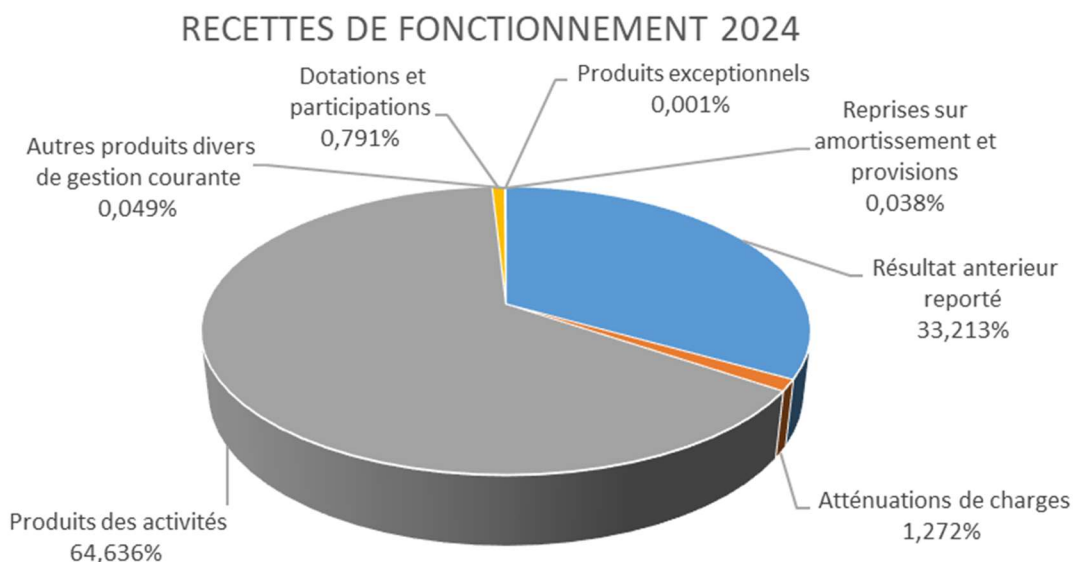
Article 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs) : 10 000 € pour les éventuels titres annulés sur exercices antérieurs.

## Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions

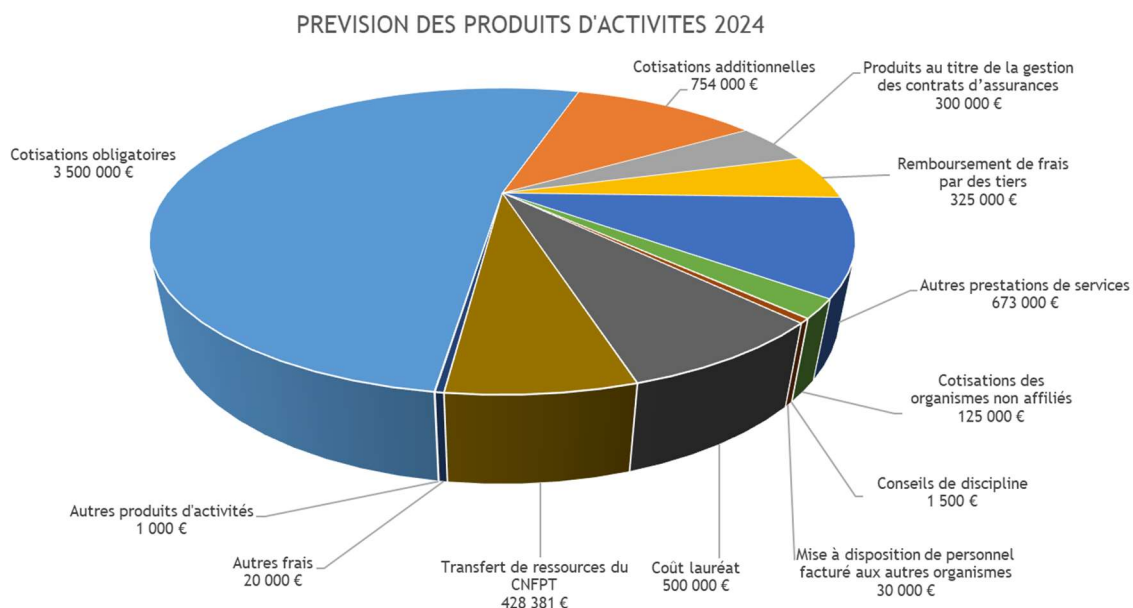
Article 6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : 256 310 € correspondant aux écritures d'amortissement pour l'année 2024. Ces écritures s'équilibrent avec le chapitre 28 en recettes d'investissement.

### Les recettes de fonctionnement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre des prévisions budgétaires.



## Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses



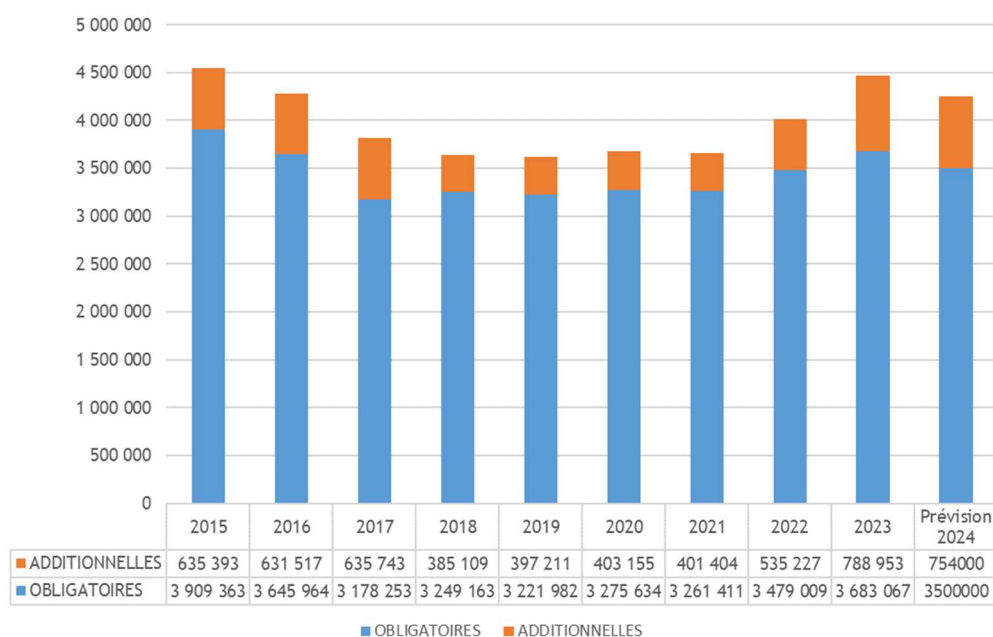
### 706 - Prestations de services :

Article 706881 - Cotisation obligatoire et article 706882 - Cotisation additionnelle

Les cotisations sont assises sur la masse salariale de toutes les collectivités affiliées au Centre de gestion, la recette totale attendue est estimée à 4 254 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20240318-24-10-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024

## Evolution des recettes issues des cotisations des collectivités et établissements affiliés



### Article 706883 - Contribution des organismes non affiliés

Contributions des communes adhérentes au socle commun. (Chelles, Meaux, Melun, Pontault-Combault et Montereau-Fault-Yonne depuis)

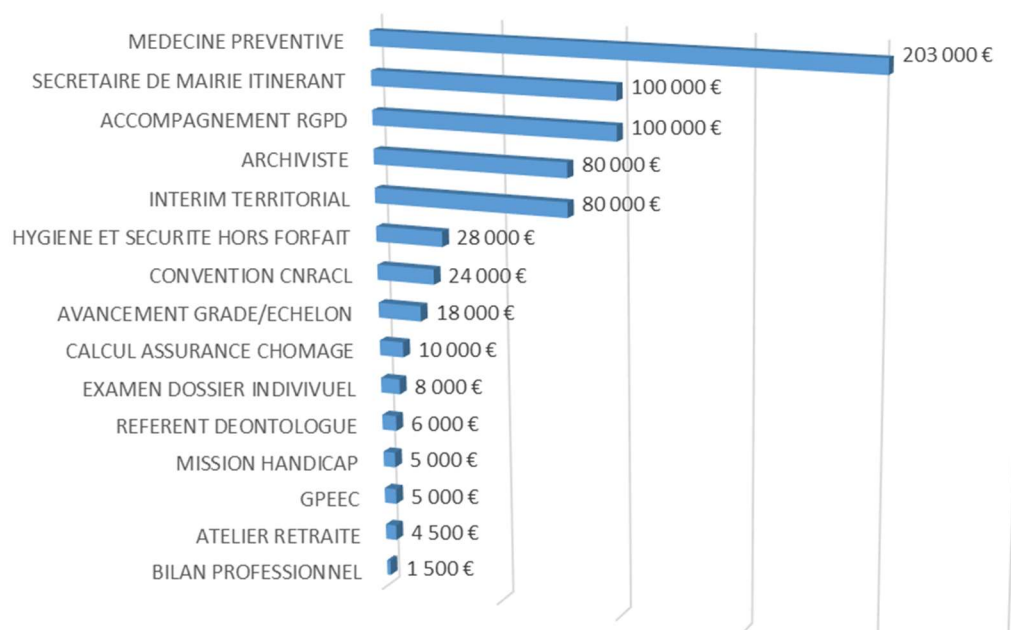
La recette estimée à 125 000 € est assise sur la masse salariale des communes adhérentes au socle commun.

Article 706884 - Produits au titre de la gestion des contrats d'assurance : 300 000 € calculé en application des contrats passés lors du dernier appel d'offres.

### Article 706888 – Autres prestations de services

Les recettes ont été estimées à 673 000 € en application des tarifs des conventions.

## AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES - PREVISIONS 2024



Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20240318-24-10-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024

### 708 - Autres produits :

708771 - Remboursement de frais des conseils de discipline : 1 500 €

708773 - Remboursement de frais des Coût lauréats : 500 000 €

708774 - Transfert de ressources du CNFPT : 428 381 €

708778 - Remboursement de frais du Conseil Médical : 20 000 €

70878 - Remboursement des conventions concours : 25 000 € pour la fourniture de sujets et 300 000 € pour l'organisation du concours 2023 de caporal SPP pour le compte du SDIS77

7088 - Autres produits d'activités annexes : 1 000 €

### Chapitre 74 – Dotations et participations

Article 744 – FCTVA : 5 000 €

Article 747888 - Participation du FIPHFP dans le cadre de la convention 2023-2025 : 76 500 €

### Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article 75888 - Autres charges diverses de gestion courante : 5 000 €

### Chapitre 77 - Produits spécifiques

Article 773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs : 100 €

### Chapitre 013 - Atténuation de charges

Article 6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel : 20 000 €

Article 6439 - Remboursement rémunération personnel privé d'emploi : 70 000 €

Article 6459 - Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance : 1 000 €

Article 6479 - Remboursement sur autres charges sociales : 40 000 € correspondant à la quote-part des tickets restaurants dû par les agents du CDG77.

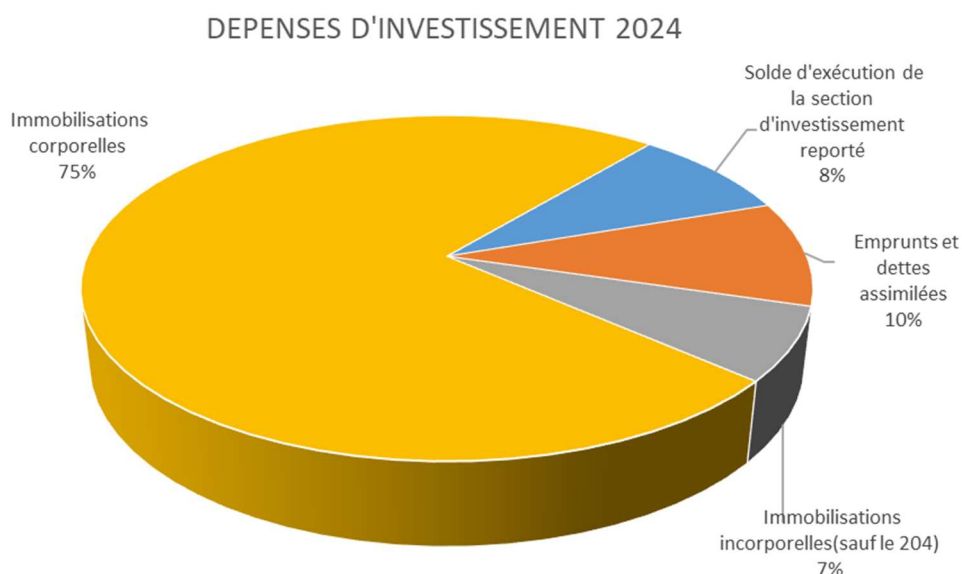
### Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 3 421 142,14 € (reprise du résultat 2023).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les dépenses d'investissement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre des prévisions budgétaires.



Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20240318-24-10-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024

## **001 - Résultat d'investissement**

271 717,69 € de déficit de l'exercice 2023 de la section d'investissement

### **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Article 1641 - Emprunts en euros : Inscription d'un crédit de 309 900 € en remboursement de l'annuité de l'emprunt en capital.

### **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Inscription d'un crédit de 215 000 € dans le cadre des choix stratégiques prévus pour l'exercice 2024.

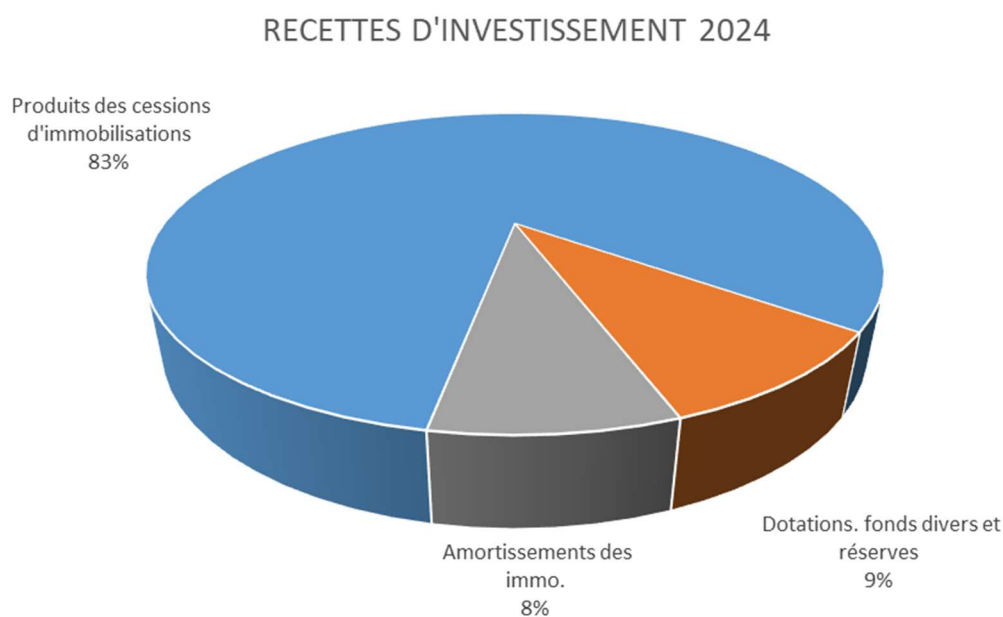
### **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Inscription d'un crédit de 2 349 410 €, notamment pour :

- Renouvellement du parc de PC
- Travaux pour la réorganisation des locaux par pôles
- Travaux éclairage parking
- Changement du revêtement de sol
- Création d'un point fumeur
- Achat nouveaux mobiliers et poursuite de la mise aux normes RGPD
- Achat de véhicule électrique

## **Les recettes d'investissement**

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre des prévisions budgétaires.



### **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement**

La part d'autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement n'est pas nécessaire pour cet exercice en raison du produit de la cession du bâtiment de Le Mée-sur-Seine.

### **Chapitre 10 – Dotations**

Article 10222 - F C T V A : remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2023 soit un montant attendu de 18 000 €.

Article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 271 717,69 € provenant d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 pour couvrir le déficit d'investissement de l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20240318-24-10-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024

## Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations

Prise en compte de la diminution de la valeur nette comptable des biens immobilisés soit une somme de 256 310 €. Ce compte s'équilibre en dépenses de fonctionnement article 6811.

### EFFECTIFS AU 31/12/2023

PERSONNEL PERMANENT (Fonctionnaires titulaires et stagiaires)				
Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<b>Emploi FCT et coll. cabinet - 1</b>	-	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Directeur général des services	A	1	0	0
Directeur général adjoint des services	A	1	0	0
<b>Filière administrative - 2</b>	-	<b>71</b>	<b>46</b>	<b>0</b>
Administrateur hors classe	A	0	0	0
Administrateur	A	0	0	0
Directeur	A	0	0	0
Attaché hors classe	A	1	1	0
Attaché principal	A	4	2	0
Attaché	A	13	5	0
Secrétaire de mairie	A	0	0	0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	10	8	0
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	2	0
Rédacteur	B	12	7	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	15	13	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	4	0
Adjoint administratif territorial	C	10	4	0
<b>Technique - 3</b>	-	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Ingénieur	A	3	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	2	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	3	2	0
Technicien	B	3	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	0	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	0
<b>Sociale -4</b>	-	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Medecin hors classe	A	3	0	0
Psychologue en santé au travail de classe normale	A	1	0	0
Infirmier en santé au travail de classe normale	A	3	0	0
Assistant socio-éducatif	A	0	0	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0
<b>Culturelle - 8</b>	-	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1	0
Assistant de conservation	B	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0
<b>Total général</b>	-	<b>96</b>	<b>54</b>	<b>0</b>

PERSONNEL PRIS EN CHARGE			
Grades ou emplois	Catégories	Nombre	Dont : Temps non complet
<b>Filière administrative - 2</b>	-	<b>2</b>	<b>0</b>
Directeur	A	0	0
Attaché hors classe	A	1	0
Attaché principal	A	0	0
Attaché	A	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0
Adjoint administratif territorial	C	0	0
<b>Technique - 3</b>	-	<b>1</b>	<b>0</b>
Agent de maîtrise principal	C	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe ppal	C	0	0
Adjoint technique territorial	C	0	0
<b>Sportive -7</b>	-	<b>1</b>	<b>0</b>
Educateur APS ppal 1ère classe	B	1	0
Educateur APS principal 2ème classe	B	0	0
<b>Culturelle - 8</b>	-	<b>1</b>	<b>1</b>
Professeur enseignement artistique hors classe	A	0	0
Bibliothécaire	A	0	0
Assistant enseignement artistique ppal 1ère classe	B	1	1
<b>Animation -9</b>	-	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint territorial d'animation	C	0	0
<b>Total général</b>	-	<b>5</b>	<b>1</b>

IV - Annexes - Etat du personnel						
Agent non titulaires (Emplois pourvus)		Catégories	Secteur	Rémunération		Contrat
Indices	Euros			Indice	Euros	
		-				
		A	MS			L 332-10
		A	MS			L 332-8
		A	MS			L 332-8
		A	MS			L 332-8
		A	ADM			L 343-1
		A	ADM			L 332-8
		A	ADM			L 332-8
		A	ADM			L 332-8
		A	ADM			L 332-8
		A	ADM			L 332-8
		A	ADM			L 332-8
		A	ADM			L 332-10
		C	ADM			L 332-8
		C	ADM			L 332-8
		C	ADM			L 332-14
		C	ADM			L 332-14
		B	ADM			L 332-8
		B	ADM			L 332-8
		B	ADM			L 332-14
		A	TECH			L 332-8
		A	TECH			L 332-8
		A	TECH			L 332-14
		B	TECH			L 332-8
		B	TECH			L 332-8

### ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2024

- Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie
- Objet de l'emprunt : Acquisition et aménagement du siège du Centre de Gestion
- Capital emprunté : 11 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 3.85% (taux fixe) – Index EURIBOR 3 mois
- Capital restant dû (CRD) au 01/01/2024 : 2 014 350,15 €
- Date de la dernière échéance : 01/04/2030

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20240318-24-10-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024